

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.727.695, un actif net de D : 5.651.104 et un bénéfice de la période de D : 69.108.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par l' « AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 16,81% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 23 juillet 2026

DELTA CONSULT
Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	3 587 308	1 775 961	2 888 077
Obligations et valeurs assimilées		3 306 373	1 607 094	2 714 027
Tires des Organismes de Placement Collectif		280 934	168 867	174 050
Placements monétaires et disponibilités		2 137 309	1 770 185	1 177 655
Placements monétaires	5	2 137 309	1 770 185	1 177 655
Créances d'exploitation	6	3 079	2 809	157 965
TOTAL ACTIF		5 727 695	3 548 955	4 223 697
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	15 793	12 728	11 216
Autres créditeurs divers	8	60 798	7 815	1 116
TOTAL PASSIF		76 591	20 543	12 332
ACTIF NET				
Capital	9	5 485 989	3 433 938	3 993 191
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		35	21	25
Sommes distribuables de la période		165 080	94 453	218 149
ACTIF NET		5 651 104	3 528 412	4 211 365
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 727 695	3 548 955	4 223 697

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	69 198	125 404	33 487	54 665	132 131
Revenus des obligations et valeurs assimilées		59 092	115 298	27 542	48 721	126 186
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		10 106	10 106	5 945	5 945	5 945
Revenus des placements monétaires	11	11 510	18 797	16 905	28 039	57 310
Revenus des prises en pension	12	9 164	16 885	6 685	19 274	30 691
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		89 872	161 087	57 076	101 979	220 132
Charges de gestion des placements	13	(11 510)	(21 578)	(8 460)	(15 865)	(33 948)
REVENU NET DES PLACEMENTS		78 361	139 508	48 616	86 114	186 183
Autres charges	14	(1 998)	(3 641)	(1 725)	(3 392)	(6 763)
RESULTAT D'EXPLOITATION		76 363	135 868	46 891	82 723	179 421
Régularisation du résultat d'exploitation		26 334	29 212	14 686	11 730	38 728
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		102 696	165 080	61 577	94 453	218 149
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(26 334)	(29 212)	(14 686)	(11 730)	(38 728)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(7 255)	(4 237)	(3 438)	(1 694)	3 760
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	-	-	303	303
RESULTAT DE LA PERIODE		69 108	131 631	43 453	81 332	183 483

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Année 2025</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	69 108	131 631	43 453	81 332	183 483
Résultat d'exploitation	76 363	135 868	46 891	82 723	179 421
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 255)	(4 237)	(3 438)	(1 694)	3 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	-	303	303
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(244 026)	(244 026)	(179 552)	(179 552)	(179 552)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 226 073	1 552 134	1 013 028	980 556	1 561 358
Souscriptions					
- Capital	3 522 346	4 001 399	4 386 030	4 942 269	5 779 044
- Régularisation des sommes non distribuables	1 283	1 527	1 618	1 665	2 570
- Régularisation des sommes distribuables	188 324	219 006	228 542	257 474	298 185
Rachats					
- Capital	(2 332 764)	(2 505 530)	(3 442 504)	(4 026 691)	(4 310 274)
- Régularisation des sommes non distribuables	(278)	(360)	(546)	(749)	(1 046)
- Régularisation des sommes distribuables	(152 838)	(163 907)	(160 112)	(193 411)	(207 120)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 051 156	1 439 740	876 929	882 337	1 565 289
ACTIF NET					
En début de période	4 599 949	4 211 365	2 651 483	2 646 075	2 646 075
En fin de période	5 651 104	5 651 104	3 528 412	3 528 412	4 211 365
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	40 863	37 952	23 707	23 973	23 973
En fin de période	52 169	52 169	32 687	32 687	37 952
VALEUR LIQUIDATIVE	108.323	108.323	107.945	107.945	110.966
TAUX DE RENDEMENT	1.33%	2.80%	1.26%	2.60%	5.34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV » initialement assurée par la Société "SMART ASSET MANAGEMENT", a été confiée, à partir du 1^{er} août 2024 à la société « MAXULA BOURSE ». Celle - ci est chargée du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026, à D : 3.587.308 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			3 179 200	3 306 373	58.51%
<u>Obligations de sociétés</u>			2 275 000	2 362 101	41.80%
TNQK7QIECB533	Obligations AMEN SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	260 729	4.61%
TNQXCLYWABG2	Obligation AMEN SUB 2026-1 TV	2 000	200 000	203 699	3.60%
TN7XUIXDVQY8	Obligations ATL 2025-2	2 000	200 000	204 532	3.62%
TNHOASGSR955	Obligations ATL 2025-1	2 000	200 000	212 944	3.77%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	45 000	46 920	0.83%
TNIPE0BZ0LR6	Obligations TLF 2024/2 au taux de 10,5%	2 000	160 000	170 568	3.02%
TNQ8KNUQO9D7	Obligations TLF 2025/1 au taux de 10%	1 000	80 000	80 964	1.43%
TNMTWPZD31L4	Obligations TLF SUBORDONNE 2025	1 500	150 000	157 177	2.78%
TN1PFTZ4HEM1	Obligations HL 2025/1 au taux de 10,2%	3 000	240 000	243 434	4.31%
TN4ZLSBTX4X7	Obligations BTK 2025-1 CA	1 600	160 000	164 877	2.92%
TN8S19HHK9U6	Obligations BTK 2025-1 CB	2 400	240 000	247 229	4.37%
TN1T1YC5F1E6	Obligations BTK LEAS SUB 2025-1	2 000	200 000	211 826	3.75%
TN8S8S99B8S7	Obligations UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	157 201	2.78%
<u>Emprunt National</u>			710 000	737 246	13.05%
TNUWXR58DVH5	Emprunt national 2024 TR1 Cat B	1 000	10 000	10 289	0.18%
TNX0K9990B08	Emprunt national 2024 TR2 Cat B	2 000	200 000	202 019	3.57%
TNFC8O7A98F4	Emprunt national 2024 TR3 Cat B	1 500	150 000	159 376	2.82%
TN9092FJVKK8	Emprunt national 2024 TR4 Cat B	3 500	350 000	365 562	6.47%
<u>Bons du trésor assimilables</u>			194 200	207 026	3.66%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200	207 026	3.66%
Titres des Organismes de Placement Collectif			275 311	280 934	4.97%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629	27 817	0.49%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIES OBLIGATAIRE	1 214	126 208	128 617	2.28%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	1 189	128 473	124 500	2.20%
Total			3 454 511	3 587 308	63.48%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			62.63%		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à D : 2.137.309 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
	Dépôt à vue	574 727	576 318	10.20%
	AMEN BANK	574 727	576 318	10.20%
	Certificats de dépôt	497 664	498 287	8.82%
TNYCY8X7WKJ3	Amen Bank au 23/07/2026 (30 jours) au taux de 7,05%	497 664	498 287	8.82%
	Créances sur opérations de pensions livrées	562 000	562 534	9.95%
	Pension livrée ATB au 27/07/2026 à 7,25% pour 32 jours	382 000	382 462	6.77%
	Pension livrée ATB au 28/09/2026 à 7,25% pour 91 jours	180 000	180 073	3.19%
	Comptes à termes	500 000	500 170	8.85%
	Compte à terme au 29/09/2026 (3 mois au taux de 7,75%)	500 000	500 170	8.85%
	Total général	2 134 391	2 137 309	37.82%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs	37.32%		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à D : 3.079 contre D : 2.809 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	-	154 974
Autres Créances d'Exploitation	3 079	2 809	2 991
Total	3 079	2 809	157 965

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à D : 15.793 contre D : 12.728 au 30 juin 2025 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Maxula Bourse	11 033	7 968	8 856
Rémunération du dépositaire	4 760	4 760	2 360
Total	<u>15 793</u>	<u>12 728</u>	<u>11 216</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à D : 60.798 contre D : 7.815 au 30 juin 2025 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	60 071	7 231	-
Redevance du CMF	460	284	329
Retenue à la source sur commissions	-	-	240
TCL	42	50	47
CSS	225	250	500
Total	<u>60 798</u>	<u>7 815</u>	<u>1 116</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2026, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2025

Montant	3 993 191
Nombre de titres	37 952
Nombre d'actionnaires	39

Souscriptions réalisées

Montant	4 001 399
Nombre de titres émis	38 030
Nombre d'actionnaires nouveaux	35

Rachats effectués

Montant	(2 505 530)
Nombre de titres rachetés	(23 813)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 237)
Régularisation des sommes non distribuables	1 167

Capital au 30-06-2026

Montant	5 485 989
Nombre de titres	52 169
Nombre d'actionnaires	69

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 69.198 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026, contre D : 33.487 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2026	Du 01/01 Au 30/06/2026	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	42 787	82 975	27 027	32 188	61 010
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	16 306	32 323	516	16 533	65 176
<u>Dividendes</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- des titres OPCVM	10 106	10 106	5 945	5 945	5 945
TOTAL	69 198	125 404	33 487	54 665	132 131

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 11.510, contre D : 16.905 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2026	Du 01/01 Au 30/06/2026	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	1 575	2 552	1 681	2 485	4 329
Intérêts des certificats de dépôt	3 718	3 718	15 224	25 555	44 971
Intérêts des comptes à terme	6 217	12 527	-	-	8 010
TOTAL	11 510	18 797	16 905	28 039	57 310

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 9.164, contre D : 6.685 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2026	Du 01/01 Au 30/06/2026	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	9 164	16 885	6 685	19 274	30 691
TOTAL	9 164	16 885	6 685	19 274	30 691

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 11.510, contre D : 8.460 pour la même période de l'exercice 2025, et représente les commissions de gestion et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2026	Du 01/01 Au 30/06/2026	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Année 2025
Commission de gestion	9 130	16 818	6 066	11 105	24 428
Commission de dépôt	2 380	4 760	2 395	4 760	9 520
Total	11 510	21 578	8 460	15 865	33 948

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 1.998, contre D : 1.725 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2026	Du 01/01 Au 30/06/2026	Du 01/04 Au 30/06/2025	Du 01/01 Au 30/06/2025	Année 2025
Redevance du CMF	1 279	2 355	850	1 555	3 421
Commissions bancaires	502	770	479	1 329	2 044
TCL	216	387	144	256	551
CSS	-	125	250	250	500
Autres	2	3	2	2	247
Total	1 998	3 641	1 725	3 392	6 763

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.